

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUNAS  
DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Clément ROUSSEL, Maire**.

**Présents** : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme COMBIER Delphine, Mme VICEDO Anne-Sophie, M BURAY Eric, Mme CHOQUE Sophie, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

**Procurations** : M DE SAINT JEAN Gurwallik à M BURAY Eric, M SUCCI Pascal à Mme FOURNIER Paola, Mme DEQUIEDT Vanessa à M BOURREL Christian

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : M DAIRE Frédéric

Date de la convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 22 avril 2026

**N°CM2026-04-28-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote** :

- **Pour : 12**
- **Abstention : 3**
- **Contre : 0**

**Remarque M BOURREL** : Sur le procès-verbal précédent, la justification de l'abstention de Monsieur Alain Roussel n'est pas retranscrite sur le procès-verbal. Le procès-verbal envoyé par mail n'est pas signé.

**N°CM2026-04-28-02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

CM2026-04-28-01	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026
CM2026-04-28-02	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
CM2026-04-28-03	BUDGET COMMUNE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CM2026-04-28-04	BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS 2025
CM2026-04-28-05	BUDGET COMMUNE VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

CM2026-04-28-06	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE : « PROJET IMMOBILIER »
CM2026-04-28-07	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CM2026-04-28-08	BUDGET COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
CM2026-04-28-09	BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CM2026-04-28-10	BUDGET PROJET IMMOBILIER AFFECTATION DES RESULTATS 2025
CM2026-04-28-11	BUDGET PROJET IMMOBILIER VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
CM2026-04-28-12	BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CM2026-04-28-13	BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2025
CM2026-04-28-14	BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
CM2026-04-28-15	ACHAT DES PARCELLES CADASTRÉES B 1050 ET B 1051 SITUÉES CHEMIN DU MONT REDONNET
CM2026-04-28-16	CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL
	QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal approuve cet ordre du jour à l'**Unanimité**.

### **N°CM2026-04-28-03 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	797 909,02 €
Recettes	897 728,50 €
Résultats de l'exercice	99 819,48 €
Excédent/déficit antérieur reporté	344 504,91€
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>444 324,39 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	128 403,43 €
Recettes	101 715,07 €
Résultats de l'exercice	-26 688,36 €
Excédent/déficit antérieur reporté	112 624,50 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>85 936,14 €</b>
<b>L'ENSEMBLE</b>	
Dépenses	926 312,45 €
Recettes	999 443,57 €
Résultats de l'exercice	73 131,12 €
Excédent/déficit antérieur reporté	457 129,41 €
<b>Résultat global</b>	<b>530 260,53 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Anne VINCK, Adjointe aux finances, pour permettre à l'Assemblée de voter.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

*Remarque : M. ROUSSEL Clément sort pour le vote.*

#### **N°CM2026-04-28-04 – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 444 324,39 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement d'un montant de 444 324,39 €, au budget primitif 2026, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 444 324,39 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	30 000,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	414 324,39€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

**N°CM2026-04-28-05 – BUDGET COMMUNE – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

**Vu** le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes directes locales ainsi :

- **Taux de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,28% ;**
- **Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,09% ;**
- **Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,97%.**

Il expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **MAINTENIR** les taux d'imposition définis en 2025 tels que détaillés ci-dessous :
  - **Taux de la taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,28% ;**
  - **Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,09% ;**
  - **Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,97%.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

**N°CM2026-04-28-06 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE 2026 : « PROJET IMMOBILIER »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du budget principal pour équilibrer le budget annexe « Projet Immobilier ».

Pour cela, elle détaille les montants nécessaires :

Sur le budget général :

En dépense de fonctionnement, chapitre 65, article 65821 : **23 078,86 €**

Sur le budget annexe « projet immobilier » :

En recette de fonctionnement, chapitre 75, article 7573621 : **23 078,86 €**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « Projet Immobilier » comme détaillé ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

#### **N°CM2026-04-28-07 - BUDGET COMMUNE- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la répartition des subventions aux associations telle que définie ci-dessous :

Associations	Subventions 2025	Demandes 2026	Propositions 2026 Commission
ANT	400,00 €	600,00 €	400,00 €
Articultrices	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
APE	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Chasse	700,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Hommes et Cailloux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Jazz à Junas	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Club Mont Redonnet	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PEPS	900,00 €	900,00 €	900,00 €
TMJ	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €
Omnisport	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Jeunesse Junassole	1 400,00 €	1 700,00 €	1 600,00 €
Rugby CV	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Disconnectés	0,00 €	500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
Caisse des écoles	600,00 €		
CCAS	2 500,00 €		2500,00 €

- **DIRE** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget primitif 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

*Mme Paola FOURNIER, M. Eric BURAY, M. Alain ROUSSEL sont sortis car membres de la commission des associations.*

#### **N°CM2026-04-28-08 – BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2343-1,  
**Vu** la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2025, et décidant de l'affectation des résultats,

Le budget primitif 2026 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2025 en fonctionnement et en investissement.

**Le projet présenté s'équilibre à :**

- 1 308 961,35 € en section fonctionnement
- 598 167,97 € en section d'investissement

Il se décompose comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
011 – Charges à caractère général	272 852,67 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	316 440,00 €
014 – Atténuations de produits	144 936,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	408 072,12 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	360,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	148 999,55 €
66 – Charges financières	16 801,01 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 308 961,35 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
002 – Résultat d'exploitation reporté	414 324,39 €
013 – Atténuations de charges	4 352,36 €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	27 364,80 €
73 – Impôts et taxes	14 000,00 €
731 – Fiscalité locale	492 404,41€
74 – Dotations, subventions et participations	334 467,34 €
75 – Autres produits de gestion courante	21548,05 €
77 – Produits exceptionnels	500,00 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 308 961,35 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
041 – Opérations patrimoniales	2 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	59 353,73 €

20 – Immobilisations incorporelles	22 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	514 314,24 €
<b>Total Dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>598 167,97 €</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 936,14 €
021 – Virement de la section fonctionnement	408 072,12 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	360,00 €
10 – Immobilisations corporelles	43 899,71 €
13 – Subventions d'investissement	59 900,00 €
<b>Total Recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>598 167,97 €</b>

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2026 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le programme des investissements 2026 et leurs financements.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

**Vote :**

- **Pour : 12**
- **Abstention : 3**
- **Contre : 0**

**N°CM2026-04-28-09 – BUDGET PROJET IMMOBILIER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget annexe projet immobilier fait ressortir les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	13 159,33 €
Recettes	51 514,00 €
Résultats de l'exercice	38 354,67 €
Excédent/déficit antérieur reporté	4 936,95 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>43 291,62 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	26 121,20 €
Recettes	25 200,00 €
Résultats de l'exercice	-921,20 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-25 200,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 26 121,20 €</b>

<b>L'ENSEMBLE</b>	
Dépenses	39 280,53 €
Recettes	76 714,00 €
Résultats de l'exercice	37 433,47 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-20 263,05 €
<b>Résultat global</b>	<b>17 170,42 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe projet immobilier, Monsieur le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Anne VINCK, Adjointe aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe projet immobilier, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

*Remarque : M. ROUSSEL Clément sort pour le vote.*

### **N°CM2026-04-28-10 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 43 291,42 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement d'un montant de 43 291,42 €, au budget primitif 2026, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	26 930,40 €
----------------------------	---	-------------

43 291,42 €	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	16 361,22 €
-------------	---	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

**N°CM2026-04-28-11 - BUDGET PROJET IMMOBILIER – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,  
**Vu** la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2025, et décidant de l'affectation des résultats,

Le budget primitif 2026 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2025 en fonctionnement et en investissement.

**Le projet présenté s'équilibre à :**

- 51 440,08 € en section de fonctionnement
- 53 051,63 € en section d'investissement

Il se décompose comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
011 – Charges à caractère général	16 200,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	25 936,23 €
66 – Charges financières	9 303,85 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 440,08 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
002 – Résultat d'exploitation reporté	16 361,22 €
75 – Autres produits de gestion	35 078,86 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 440,08 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
001 – Déficit reporté	26 121,20 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	26 930,43 €
<b>Total Dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>53 051,63 €</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
021 – Virement de la section fonctionnement	25 936,23 €
10 – Immobilisations corporelles	27 115,40 €
<b>Total Recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>53 051,63 €</b>

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2026 du budget annexe projet immobilier, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,

- **D’APPROUVER** le programme des investissements 2026 et leurs financements.

Après avoir délibéré, l’Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : **Oui à l’Unanimité**

#### **N°CM2026-04-28-12 - BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l’année 2025 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget annexe assainissement fait ressortir les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	55 747,36 €
Recettes	100 041,11 €
Résultats de l’exercice	44 293,75 €
Excédent/déficit antérieur reporté	106 617,51 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>150 911,26 €</b>

<b>SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	22 148,09 €
Recettes	31 464,52 €
Résultats de l’exercice	9 316,43 €
Excédent/déficit antérieur reporté	303 339,78 €
<b>Résultat d’investissement</b>	<b>312 656,21 €</b>

<b>L'ENSEMBLE</b>	
Dépenses	77 895,45 €
Recettes	131 505,63 €
Résultats de l'exercice	53 610,18 €
Excédent/déficit antérieur reporté	409 957,29 €
<b>Résultat global</b>	<b>463 567,47 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe assainissement, Monsieur le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Anne VINCK, Adjointe aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

*Remarque : M. ROUSSEL Clément sort pour le vote.*

#### **N°CM2026-04-28-13 - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 150 911,26 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement d'un montant de 150 911,26 €, au budget primitif 2026, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 150 911,26 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	150 911,26 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

#### **N°CM2026-04-28-14 - BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,  
**Vu** la délibération de ce jour, approuvant le compte financier unique 2025, et décidant de l'affectation des résultats,

Le budget primitif 2026 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2025 en fonctionnement et en investissement.

**Le projet s'équilibre à :**

- 213 516,35 € en section fonctionnement
- 344 120,73 € en section d'investissement.

Il se décompose comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
011 – Charges à caractère général	90 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	31 464,52 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66 – Charges financières	11 287,79 €
67 – Charges exceptionnelles	78 764,04 €
<b>Total dépenses FONCTIONNEMENT</b>	<b>213 516,35 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
002 – Excédent d'exploitation reporté	150 911,26 €
042 – Opérations d'ordre	2 605,09 €
70 – Vente de produits fabriqués	60 000,00 €
<b>Total Recettes FONCTIONNEMENT</b>	<b>213 516,35 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2026</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert	2 605,09 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	22 215,11 €
21 – Immobilisations corporelles	319 300,53 €
<b>Total Dépenses INVESTISSEMENT</b>	<b>344 120,73 €</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2026</b>
001 – Solde d'exécution antérieur	312 656,21 €
040 – Opérations d'ordre de transfert	31 464,52 €
<b>Total Recettes INVESTISSEMENT</b>	<b>344 120,73 €</b>

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-dessus,

- **D'APPROUVER** le programme des investissements 2026 et leurs financements.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

**Vote :**

- **Pour : 12**
- **Abstention : 3**
- **Contre : 0**

### **N°CM2026-04-28-15 – ACHAT DES PARCELLES CADASTREES B1050 ET B 1051 SITUÉES CHEMIN DU MONT REDONNET**

Situées en entrée de village, le long du chemin du Mont Redonnet, les parcelles cadastrées B 1050 et B 1051 ont respectivement une superficie de 460 m<sup>2</sup> et 620 m<sup>2</sup>, soit un total de 1 080 m<sup>2</sup> :

Ces parcelles permettraient à la fois :

- Préserver le cadre paysager et l'identité du village notamment en entrée de village,
- De constituer une réserve foncière communale susceptible d'accueillir, à moyen ou long terme, des aménagements d'intérêt public compatibles avec la protection du patrimoine naturel et la valorisation du cadre de vie (parcours de santé, projets pédagogiques, ...)

Le propriétaire propose de céder à la commune ces parcelles pour 1 000 euros, soit 0,93 euro du mètre carré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

### **N°CM2026-04-28-16 – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2026, numérotée CM2026-02-24-06, de déclassement d'un chemin du domaine public,

Monsieur le Maire expose aux membres présents une requête déposée par Mme DANDEL Aurélie et M WERNER Julien, dirigeants du camping les chênes, domiciliés 95 chemin des Teuillères basses à Junas, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir le terrain communal situé entre leurs deux parcelles B1239 et B1255 d'une superficie d'approximativement 150m<sup>2</sup>, afin de relier leurs propriétés d'un seul tenant.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que ce terrain est situé dans la zone naturelle dédiée aux terrains de camping (Nt3) et non dans une zone naturelle classique. Il est donc proposé de céder ce terrain communal au prix de 900€, soit 6€/m<sup>2</sup> correspondant à la référence de prix pour ce type d'occupation.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais afférents à cette cession demeurerait à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article L 111-8 du Code de la voirie routière relatives au droit de priorité des propriétaires riverains ne s'appliquent pas, l'intégralité des

propriétés riveraines appartenant au futur acquéreur. En conséquence, aucune procédure de purge du droit de priorité n'est nécessaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable au projet de cession à Mme DANDEL Aurélie et M WERNER Julien, dirigeants du camping les chênes, domiciliés 95 chemin des Teuillères basses à Junas, du terrain communal situé entre ses deux parcelles B1239 et B1255 d'une superficie d'approximativement 150m<sup>2</sup>, conformément aux annexes,
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Question de Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie** : Concernant la bibliothèque, les subventions ont baissé, je peux acheter 53 livres. Est-ce que dans l'année nous pourrions voir pour avoir une enveloppe financière plus importante ?

**Réponse de Monsieur le Maire** : s'il reste de l'argent en fin d'année, nous pourrions en reparler.

#### **Questions de M BOURREL Christian :**

**Article 615231** : pourquoi cette ligne a augmenté ?

Réponse du Maire : nous envisageons de réaliser 20 000€ de travaux d'enrobé pour les voiries en plus.

**Article 6168** : à quoi correspond cette nouvelle dépense ?

Réponse du Maire : cette charge était mal imputée les années passées en 645, cette erreur d'imputation comptable a été rétablie.

**Article 6288** : pourquoi cette ligne a augmenté ?

Réponse du Maire : cette charge était mal imputée les années passées en 633, cette erreur d'imputation comptable a été rétablie.

**Article 6411 6413** : pourquoi les charges de personnel ont augmenté ?

Réponse du Maire : il y a actuellement des agents en arrêt de travail que nous devons remplacer, ce qui représente un coût supplémentaire pour la Commune.

**Article 65311** : pourquoi les indemnités des élus ont augmenté ?

Réponse du Maire : il s'agit d'une augmentation nationale votée par l'Etat.

**Article 657364** : pourquoi la subvention de 600€ allouée à l'école a été supprimée.

Réponse du Maire : il a fallu réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement globalement. Néanmoins, une décision modificative sera réalisée pour permettre le versement de cette subvention.

**Article 204** : à quoi correspond cette nouvelle dépense ?

Réponse du Maire : l'objectif de cette ligne prévisionnelle est d'envisager un contrôle des équipements et espaces publics de la ZAC avant la rétrocession dans le domaine public.

**Article 2138** : pourquoi cette ligne a augmenté ?

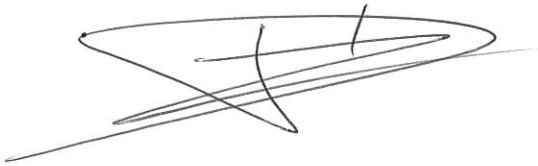
Réponse du Maire : le budget primitif 2025 prévoyait 320 606,91€ sur cette ligne, le budget primitif 2026 prévoit à 486 603,94€, la différence provenant du financement des équipements sportifs engagés avant notre arrivée et du report d'excédents.

Pourquoi n'avez-vous pas validé les travaux relatifs aux amendes de police à hauteur de 31 000€ ?

Réponse du Maire : la demande de subvention des amendes de police est reportée à l'année prochaine, afin d'étudier précisément les travaux à réaliser et demander le plafond maximal de subvention (40 000€).

La séance est levée à 19 h 36

**Le secrétaire de séance,  
Frédéric DAIRE**



**Le Maire,  
Clément ROUSSEL**

